

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?
C'est effectivement une problématique majeure à Genève. Car, sur le plan individuel, les parents comme les enfants devraient avoir droit à des conditions leur permettant de bien vivre leur vie de famille et, au niveau de la société, il est important de renouveler les générations. Faciliter la vie des familles est donc essentiel !

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Les mesures doivent essentiellement être pratiques (disponibilité de places en crèches, horaires élargis, possibilité d'accompagner des parents âgés) et pas uniquement financières (allocations, déductions fiscales).

Le rôle de l'État-employeur est capital (temps partiel, possibilité de libérer du temps pour accompagner des enfants ou des parents en situation délicate) pour servir d'exemple. Les entreprises doivent être incitées – et contraintes si les incitations ne sont pas suffisantes – à faciliter la vie des familles.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

- a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Comme souvent en matière de prestations sociales, les informations sont difficiles d'accès et bien des gens renoncent, par manque d'info, modestie ou effroi face à la complexité, à les demander. Il faut faire un effort dans l'information, la faire dans plusieurs langues et montrer que l'accès à ces prestations est un droit.

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Un guichet unique pour les familles, des informations compréhensibles et accessibles en plusieurs langues...

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Réunir dans un seul service les problématiques liées à la famille et donc gagner en cohérence et en accessibilité pour les familles et les associations.

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Ajouter une couche administrative. Difficulté définir précisément le périmètre des enjeux « famille », car en fait, presque toutes les politiques publiques sont en rapport avec la question. Dans ce sens, créer un office de la famille, qui serait transversal, plutôt que rattaché à un département me semblerait plus opportun.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Disposer d'une information plus complète sur les enjeux relatifs aux familles. Une capacité à anticiper les problèmes.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Allocation de ressources pour étudier le problème plutôt que pour le résoudre. Dans certains cas, cela est pertinent, dans d'autres les carences sont telles qu'il n'y a pas forcément besoin de les documenter pour y remédier...

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

La plupart des objets à connotation familiales qui passent au parlement sont financiers (allocations familiales) ou fiscaux (déductions, qui ne favorisent de fait que les familles aisées...). En revanche, dès qu'il s'agit de services offerts aux familles, le parlement a de la peine à entrer en matière et tend plutôt à les restreindre. Il faut que cette tendance s'inverse.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Une collaboration avec les associations représentatives pour lister des mesures utiles et budgétairement réalisables, qui permettent véritablement de faciliter la vie des familles.